

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. Toute la région du Bas Saint-Laurent étant en zone rouge depuis le 17 décembre 2020, la présente séance du conseil municipal de la Ville de La Pocatière est tenue sans la présence du public. L'enregistrement audio de cette séance sera déposé sur le site Internet de la Ville.

**Séance ordinaire
du 11 janvier 2021
20 h**

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux - Séance extraordinaire et séance ordinaire du 14 décembre 2020 et séance extraordinaire du 17 décembre 2020
4. Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements
5. Services de la Sûreté du Québec - Année 2021
6. Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Acquisition de caméras thermiques - Modification de la résolution numéro 253-2020
7. Office municipal d'habitation de La Pocatière – Budget 2021 – Approbation
8. Office municipal d'habitation - États financiers 2018 et 2019 - Déficit d'exploitation
9. Développement économique La Pocatière - Protocole d'entente 2021
10. Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière - Remplacement d'un congé de maternité
11. Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes
12. Ligne nationale de prévention du suicide à 3 chiffres - Résolution d'appui
13. Autres sujets
14. Période de questions
15. Levée de la séance

Donné à La Pocatière le 8 janvier 2021

Danielle Caron, OMA
Greffière